

reflects.

Déclaration de principes et lignes directrices
sur le respect des droits de l'homme et la
protection de l'environnement

Version 01.01.2026

Les produits promotionnels sont notre monde. Depuis 1988, nous achetons, nous développons, nous traitons et nous commercialisons une gamme complète de produits promotionnels qui rendent les messages publicitaires concrets. Nous nous consacrons avec une grande passion au développement, à l'approvisionnement, à la conception, à la production et à la commercialisation d'articles promotionnels de haute qualité. Avec nos marques RETUMBLER®, REEVES® et RE98, nous nous concentrons désormais sur quelques groupes de produits soigneusement sélectionnés et faisons partie des spécialistes reconnus du secteur. En commençant par notre propre conception, en passant par le sourcing en Asie, où les produits sont fabriqués par nos fournisseurs, le commerce en Europe jusqu'à la finition des articles promotionnels à Cologne, nous contrôlons les processus de création de valeur les plus importants.

En tant qu'entreprise consciente de ses devoirs, REFLECTS® souhaite assumer sa responsabilité en matière de droits de l'homme et de développement durable. En effet, ces deux aspects sont essentiels pour la pérennité de l'entreprise, qui inclut l'attention que nous portons à nos quelques 80 collaborateurs et à nos clients, la participation au sein de la région et la collaboration en partenariat avec nos fournisseurs. Notre engagement est volontaire.

Responsabilité

La direction de REFLECTS GmbH est responsable de la mise en œuvre et du respect de la déclaration de principes sur le respect des droits de l'homme. La mise en œuvre opérationnelle est assurée par des responsables de la conformité mandatés par la direction, en particulier pour les achats et la gestion des produits et de la durabilité. Les collaborateurs sur place sont assistés par REFLECTS Ltd à Hong Kong, qui assure le suivi des fournisseurs en Extrême-Orient.

Normes

Afin de répondre à nos exigences en matière de reconnaissance et de respect de l'homme et de l'environnement, nous adhérons également aux principes des cadres et normes reconnus internationalement suivants :

- Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies (UDHR)
- Les conventions de l'ONU correspondantes relatives aux droits de l'enfant
- Les conventions sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes
- Les conventions et recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les normes sociales et de travail
- Pacte mondial des Nations unies et Principes directeurs pour les multinationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
- Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

Nous nous engageons pleinement en faveur du principe des trois piliers du développement durable tout comme des 17 objectifs mondiaux pour le développement durable de l'Agenda 2030.

Processus d'amélioration continue et analyse des risques

C'est pourquoi notre premier mot d'ordre est : nous voulons toujours travailler à la symbiose optimale entre rentabilité, compatibilité sociale et respect de l'environnement. Nous considérons la mise en œuvre du devoir de diligence en matière de droits de l'homme et de respect de l'environnement comme un processus continu, que nous voulons contrôler régulièrement quant à son efficacité et améliorer en permanence. Nous identifions ainsi volontairement les principaux

risques liés aux droits de l'homme dans nos activités chaque année et identifions les violations potentielles et réelles, dans la mesure où nous pouvons les contrôler.

Ce sont surtout nos propres collaborateurs et nos fournisseurs directs et indirects qui sont au centre de notre réflexion. Dans notre analyse, nous classons les risques selon qu'ils sont élevés (par exemple, travail des enfants et travail forcé, discrimination, manque de sécurité au travail, absence de liberté d'association, risques spécifiques à chaque pays, mesures correctives indispensables), moyens (risques propres à chaque pays, documentation vérifiable et certification/audit selon les normes pertinentes, mesures correctives nécessaires à moyen terme) et faibles ou s'il n'y a nul besoin d'action (exigences spécifiques au pays ainsi que documentation détaillée et vérifiable et certification/audit selon les normes applicables, mesures correctives non nécessaires à long terme) et nous hiérarchisons nos efforts en conséquence. Pour les risques identifiés, nous adoptons des mesures visant à prévenir les risques à long terme ou à les réduire de manière mesurable.

Avec un

- code de conduite pour nos partenaires commerciaux,
- une politique en matière de santé et de sécurité,
- nos directives relatives à l'environnement,
- notre système et programme de gestion de l'environnement selon Ökoprofit
- un [rapport de durabilité](#) selon le code de durabilité allemand
- une directive anti-corruption,
- notre politique de confidentialité,
- un système de signalement
- un système volontairement établi pour associer nos fournisseurs à la loi sur la diversité de la chaîne d'approvisionnement (accord avec notre partenaire en Extrême-Orient, déclarations des fournisseurs et questionnaires dans le cadre de la loi sur la diversité de la chaîne d'approvisionnement, certification annuelle/audit/(requêtes et contrôles d'évaluation et audits par notre partenaire en Extrême-Orient, évaluation des fournisseurs, utilisation d'un outil de surveillance pour garantir le respect des dispositions légales.)
- la formation et l'information de nos collaborateurs et autres parties prenantes
- la déclaration des fournisseurs REFLECTS
- ainsi que la présente déclaration de principe,

nous fournissons des conseils, des informations et des règles qui soutiennent durablement notre système de valeurs.

De plus, nous nous sommes imposés des thèmes et des processus clés qui sont progressivement adaptés à nos progrès. Cela inclut ce qui suit :

- **Contrôle de nos efforts en matière de durabilité** : l'établissement et la poursuite d'un programme interne de gestion et d'environnement sur le site de Cologne. Nous enregistrons nos consommations et nos indicateurs et identifions dans le cadre d'un processus d'amélioration continue, le cas échéant avec la participation des parties prenantes, les besoins de développement (programme environnemental). (Certification selon Ökoprofit)
- **Gestion des ressources** : nous évitons les déchets par valorisation, recyclage, utilisation multiple, substitution sur le site de Cologne (par exemple, autres matériaux d'emballage, emballage à la demande, modification des emballages de produits, modification de nos matériaux de produit) Nous préservons les ressources sur le site de Cologne, en les achetant consciemment et en les compensant.
- **Des produits et processus durables** : nous utilisons et transformons des matériaux sûrs, sélectionnons soigneusement les produits et faisons surveiller les processus par nos

partenaires en Extrême-Orient. Nous travaillons constamment à l'amélioration de nos produits et développons ainsi des concepts d'avenir (réutilisation, durabilité, emballage à la demande, concepts de configuration, assemblage en Allemagne, bilan CO2 et compensation "à la demande").

- **Conformité légale** : les conditions-cadres légales créent également de nouvelles conditions auxquelles nous devons nous adapter en tant qu'entreprise. Nous respectons les lois et les règlements et les ancrons fermement dans les processus de notre entreprise. Nous utilisons ProductIP pour nos produits.
- **Acteurs** : nous sensibilisons nos fournisseurs, nos clients et nos collaborateurs à l'environnement et aux droits de l'homme par des mesures, des règlements, des annonces et des publications dans des magazines et des médias en ligne. De plus, nous formons et informons nos collaborateurs dans tous les domaines importants.

Mesures

REFLECTS GmbH attend de tous ses collaborateurs, partenaires commerciaux et tiers mandatés qu'ils respectent les lois applicables et les conventions relatives aux droits humains.

Nous établissons une base pour l'évaluation de notre structure de fournisseurs à travers des outils, des accords, des enquêtes, des audits par notre partenaire en Extrême-Orient et une analyse annuelle des risques. Dans le cadre de cette évaluation, nous proposons un catalogue de mesures correctives. Si nous constatons des violations de la loi sur la chaîne d'approvisionnement, nous nous efforçons de prendre position et d'exercer une influence. En développant nos contre-mesures, nous avons veillé à couvrir autant que possible tous les domaines de violations potentielles, même si elles ne se produisent pas réellement. Nous avons divisé le catalogue de mesures en plusieurs domaines potentiels :

- Respect et développement des dispositions et directives en impliquant les employés
- Santé et sécurité
- Conditions de travail et rémunération équitables
- Protection de l'environnement
- Mécanismes de recours
- Comportement éthique
- Exclusion des conditions de travail précaires

Système de signalement

Malgré toute l'attention apportée à ce sujet, nous sommes conscients qu'il peut y avoir des violations. C'est pourquoi nous avons volontairement mis en place un mécanisme de recours :

les signalements nous aident à protéger notre entreprise, nos collègues et nos partenaires commerciaux en cas d'infraction. Ils nous donnent la possibilité de détecter les irrégularités à un stade précoce, de prévenir les dommages et d'agir en cas de doute et dans les limites de notre influence.

Fonction de médiateur impartial en cas de plainte dans le cadre de la loi sur la chaîne d'approvisionnement :

SBB-Consulting UG (hb)

Monsieur Johann Böhmer

Salierring 32

50677 Köln

Le médiateur est soumis au secret professionnel et peut être contacté à l'aide d'une adresse e-mail dédiée. Les informations relatives au/aux déclarant(s) ne sont pas divulguées et la confidentialité est garantie. Les exigences du RGPD sont respectées. Les déclarants sont protégés contre les représailles. Monsieur Böhmer agit comme intermédiaire entre le déclarant et REFLECTS GmbH.

Les signalements peuvent être adressés à **complaint@reflectscompliance.com** et nous sont transmis de manière neutre pour traitement, par transfert de la part du médiateur et en préservant votre anonymat. Le médiateur vous tiendra informé de l'évolution de la procédure.

En outre, il est bien entendu possible de s'adresser directement aux supérieurs hiérarchiques respectifs ou à des personnes de contact connues chez REFLECTS GmbH. En cas de doute, notre médiateur vous conseille sur la marche à suivre.

Transparence

Dans notre rapport de durabilité selon le Code allemand de durabilité, nous avons rendu compte de manière approfondie de nos actions. Vous trouverez également des informations complémentaires sur notre site internet. La présente déclaration de principe, ainsi que d'autres documents et processus, font l'objet d'un contrôle régulier.

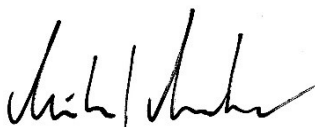
La loi sur le devoir de diligence en matière de chaîne d'approvisionnement s'applique à partir du 01.01.2023 et ne concerne, avec les prescriptions qui y sont décrites, que les grandes entreprises employant plus de 3 000 personnes et, à partir du 1er janvier 2024, les entreprises employant plus de 1 000 personnes. Nous insistons donc sur le fait que les mesures et les efforts décrits dans cette déclaration de principes sont volontaires.

Nous ne répondons pas aux demandes d'audit annuel de notre entreprise dans les déclarations pertinentes, ne serait-ce que parce que la loi sur la diligence de la chaîne d'approvisionnement ne prévoit pas de base juridique pour obliger les fournisseurs à le faire.

De plus, pour les raisons susmentionnées, la divulgation nominative des parties de notre chaîne d'approvisionnement à des tiers n'est pas nécessaire et n'est pas pratiquée par nos soins.

REFLECTS GmbH

Meinhard Mombauer



Directeur général